

p.B.15.21.Jap. - HC/IFH

Berne , le 12 avril 1990

J A P O NProfil des relations bilatérales1. Données générales

Surface	:	372'313 km2 (9x la Suisse)
Population	:	121 Mio
Densité	:	324 / km2 (Suisse: 157)
Population urbaine	:	76 %
Etrangers	:	moins de 1 %
PNB par habitant	:	US\$ 19'371
Langue officielle	:	japonais
Religion	:	Shinto et bouddhiste (80%)

Deuxième puissance économique du globe, au 7ème rang par sa population, le Japon, pays insulaire inséré dans le contexte du Pacifique, semble à première vue n'avoir rien en commun avec la Suisse. Pourtant, il partage avec notre pays certaines caractéristiques fondamentales : sa morphologie essentiellement montagneuse, son manque de matières premières et sa dépendance alimentaire, de même que l'éthique du travail et une certaine philosophie des relations internationales basée sur le règlement pacifique des différends (ainsi la mission Abé dans le conflit Iran-Irak) où se retrouvent les mentalités suisse et japonaise.

2. Evaluation des relations

Les relations entre la Suisse et le Japon sont très bonnes, tant au plan politique qu'économique. La Suisse demeure le pays étranger le plus populaire au Japon, un phénomène qui trouve sans doute son origine dans l'influence du Romantisme allemand, introduit lors de

la Restauration Meiji au XIXe siècle, et que le Japon vaincu, à la recherche d'un modèle, perpétua à la fin de la 2e guerre mondiale. Toutefois, l'importance du cliché dans la psyché japonaise nous incite à nuancer l'engouement manifesté pour le pays de Heidi, et à distinguer entre le "standing" qui est le nôtre sur le plan de l'image et notre réalité de notre petit pays. Le crédit que la Suisse s'est acquis en représentant les intérêts japonais auprès de différents Etats durant les deux guerres mondiales est cependant réel.

3. Relations diplomatiques et consulaires

1989 marque le **125e anniversaire** des relations officielles entre la Suisse et le Japon.

C'est en 1859 déjà qu'un représentant de l'Union horlogère de la Chaux-de-Fonds et du Locle, également Délégué du Département fédéral des finances et des douanes, se rendait au Japon. Cette ouverture vers l'Extrême-Orient devait aboutir en **1864** à l'établissement de **relations consulaires** formelles (Consulats à Yokohama et Nagasaki, Vice-consulat à Hakodate), ainsi qu'à la signature d'un **traité d'amitié et de commerce**, entré en vigueur l'année suivante. En **1906** des **relations diplomatiques** étaient nouées, la légation d'alors étant élevée au rang d'ambassade en 1957. En 1986, notre ambassade à Tokyo a été renforcée par un Attaché militaire, ainsi qu'un Conseiller en matière scientifique et industrielle. La Suisse dispose également d'un **Consulat général à Osaka**.

4. Colonie suisse

1073 Suisses (dont 305 double-nationaux), en majorité des représentants de firmes suisses et leurs familles, étaient établis au Japon en 1986, deux tiers résidant dans la région de Tokyo et un tiers dans le Kansai (Osaka).

2017 Japonais vivent actuellement dans notre pays.

5. Visites

Les visites ont été jusqu'ici de nature essentiellement économique:

1979	Conseiller fédéral G.-A. Chevallaz, Chef du DFF
1982	Secrétaire d'Etat P.R. Jolles
1983	Conseiller fédéral K. Furgler, Chef du DFEP
1985	Secrétaire d'Etat C. Sommaruga
1985	Secrétaire d'Etat E. Brunner
1989	Secrétaire d'Etat F. Blankart
1989	Conseiller fédéral R. Felber, Chef du DFAE (lors des funérailles de l'empereur Hiro Hito)
1989	Président de la Confédération J.-P. Delamuraz (meeting GATT)

Du côté japonais, une seule visite au niveau ministériel, celle du Ministre de la Justice, M. Sakata, en 1982. En revanche, plusieurs délégations économiques de haut niveau sont venues en Suisse au cours des cinq dernières années (Keidanren = Vorort japonais, en 1983 et 1985, Kansai Economic Federation, 1981).

La visite de l'ancien Chef du DFAE, le Conseiller fédéral Pierre Aubert, prévue en octobre 1986, a dû être renvoyée "sine die" pour raisons de santé, alors que le Conseiller fédéral J.-P. Delemuraz devait, pour sa part, annuler la sienne en octobre 1988.

6. Relations économiques

Avec un volume d'**exportations** de frs **3'521 millions** (1988 : 3'184) et des **importations** se montant à frs. **4'326 millions** (1988 : 4'117), nos échanges commerciaux avec le Japon ont présenté en 1988 un **déficit modéré** de frs. 805 millions (1988 : 933). Ces échanges ne constituent cependant que 4,2 % (1988 : 3,8 %) et 4,5% (1988 : 4,6 %) de notre commerce extérieur et méritent d'être intensifiés.

La Suisse exporte vers le Japon principalement des **produits chimiques**, des **machines**, des **montres** et des **textiles**. Elle en importe essentiellement des **voitures**, des **produits électroniques de divertissement** et des **instruments d'optique**.

Les **investissements** constituent la clé de notre présence économique au Japon. Avec un volume de frs. **447 millions**, la Suisse y est en effet le **deuxième investisseur** après les Etat-Unis. 136 de nos entreprises sont établies au Japon, alors que les milieux bancaires japonais ont une part de choix sur la place financière suisse.

Différents problèmes commerciaux continuent à gêner nos relations bilatérales: droits de douanes élevés sur différents produits (couvertures en chocolat, fromages à pâte dure et fromages fondus, chaussures de ski), restrictions affectant la fondue, protection inadéquate ou abus des marques d'origine suisse et des patentes, maintien d'une taxe à la source sur les redevances de licences.

La question des droit de trafic pour des vols Swissair non-stop entre le Japon et la Suisse par la route transsibérienne a trouvé une solution satisfaisante: les Japonais ont en effet donné leur accord pour une exploitation commune de cette voie aérienne. Depuis juillet, Swissair offre un vol hebdomadaire non-stop Zurich-Tokyo avec, au retour, une escale à Moscou. Cette liaison sera bihebdomadaire dès novembre 1989. Parallèlement, trois vols hebdomadaires ont lieu via le pôle.

Signalons enfin l'existence au Japon, depuis 1981, d'une Chambre suisse de l'industrie et du commerce et celle d'une Chambre de commerce Suisse-Japon créée à Zürich en 1985.

7. Relations culturelles et scientifiques

La présence culturelle de la Suisse au Japon n'est pas négligeable qui se manifeste dans les différents domaines de la **musique** (tournées récentes de la Tonhalle de Zürich, de l'Orchestre de la Suisse

romande, du Festival Strings de Lucerne et de l'Orchestre de chambre de Lausanne), des **beaux-arts** (grandes expositions Arnold Boecklin, Johann Heinrich Fuessli, "100 ans d'art suisse) et du **cinéma**, ce dernier étant particulièrement apprécié des cinéphiles japonais depuis une dizaine d'années (semaines du cinéma suisse et retrospectives sont régulièrement organisés par Pro Helvétia).

La Suisse offre annuellement quatre **bourses** d'études "post graduées" à des étudiants japonais.

8. Accords bilatéraux

- Traité d'établissement et de commerce (1911)
- Traité de règlement judiciaire (1924)
- Déclaration de réciprocité concernant l'entraide judiciaire en matière pénale (1937)
- Accord relatif aux services aériens (1956)
- Accord sur la suppression des visas (non publié - 1957)
- Convention en matière de double imposition (1971)

- Accord dans le domaine pharmaceutique, concernant l'élaboration de directives en matière de pratiques de laboratoire (DFEP-Ministère japonais de la Santé - non publié - 1983)
- Echange de notes sur la reconnaissance mutuelle des certificats d'inspection et des données concernant la production de produits pharmaceutiques (DFEP - Ministère japonais de la Santé - non publié - 1988)